



QUELS DROIT SUR MES ENFANTS

Par **delphine123**, le **12/02/2011** à **22:02**

Bonjour,

Je suis maman de 5 enfants âgés de 7 ans à 1an.

Le père a reconnu notre premier enfant et non les autres.

A ce jour je viens de recevoir une convocation au tribunal pour demande de garde d'enfant. Il faut savoir que le père n'a jamais été capable de subvenir aux besoins des enfants bien trop paresseux pour aller travailler ! Jamais un cadeau pour les anniversaires ou pour Noël bref jamais une attention. J'ai toujours dû me débrouiller par mes propres moyens pour élever mes enfants.

Je souhaiterais savoir s'il peut prétendre à un droit de garde tout en sachant qu'il vit avec quelqu'un qui a déjà un enfant et qu'ils ont un tout petit logement.

J'aimerais que quelqu'un m'aide même avec ses conseils car là j'avoue je me sens désemparée et je ne sais pas par où commencer.

Merci d'avance.

Par **Domil**, le **12/02/2011** à **23:03**

Avez-vous fait une requête au juge pour obtenir une pension alimentaire ?

Faites une action en établissement judiciaire de filiation pour les 4 autres enfants, et faites-lui payer une pension

Prenez un avocat

Par **delphine123**, le **13/02/2011** à **22:12**

Merci pour votre aide.

Par **Claralea**, le **13/02/2011** à **22:27**

Il demande la garde du seul qu'il a reconnu ou il ose demander la garde de vos 5 enfants communs. Ce serait le moment où jamais d'expliquer au juge la raison pour laquelle il est impossible qu'il ait la garde des enfants, comme de ne jamais s'en occuper, ne jamais vous avoir aidé financièrement pour les enfants. Et par la même occasion, qu'il n'a reconnu qu'un seul de vos 5 enfants communs, que vous souhaitez faire une action en établissement

judiciaire de filiation pour les 4 autres enfants comme vous le conseille Domil et ensuite vous pourrez demander une pension pour les 5 enfants.

Comme vous vous êtes toujours occupée seule de vos enfants, faites faire par des amis, de la famille, par l'école... des attestations comme quoi vous élevez bien vos enfants, qu'ils vont bien. Ces attestations doivent être signées et accompagnées de la CNI recto verso

Par **rugbys**, le **14/02/2011** à **09:39**

A Claralea,

Je pense que s'il n'a pas reconnu les enfants c'est pour une question d'allocation "parent isolé".

S'il demande la garde c'est pour ne pas payer de pension alimentaire.

Argent quand tu nous tiens !!!!!